

Promouvoir une écologie positive	P3
Reconquérir la ressource en eau des bassins versants et de la Loire	T102

La Commission Permanente,

- VU** le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne et notamment ses articles 107 et 108,
- VU** la communication de la Commission relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2022/C 414/01 – JOUE 28/10/2022 C414/1,
- VU** le règlement général d'exemption par catégorie (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité prolongé par le règlement (UE) 2023/1315 de la Commission du 23 juin 2023,
- VU** le règlement (UE) 2023/2831 de la Commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.111726 relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA. 111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026,
- VU** le régime cadre exempté de notification N°SA 110226 relatif aux aides en faveur des entreprises des Pays de la Loire actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2023-2029,
- VU** le régime cadre exempté de notification N° SA.107520 relatif aux aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire pour la période 2023-2029,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1111-2, L1111- 9, L1111-10, L1511-1 et suivants, L1611-4, et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L211-1, L211-7, L214-1 à L214-3, et L214-17,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,
- VU** la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « loi MAPTAM »,
- VU** la loi du 16 juillet 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE,
- VU** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret 2020-1522 du 4 décembre 2020 confiant à la région Pays de la Loire les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en

eau et des milieux aquatiques mentionnées au 12o du I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement NOTRE,

- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** le budget voté lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération du Conseil régional du 31 mars 2021 approuvant le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) Loire 2021-2027,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional des Pays de la Loire du 23 septembre 2021, attribuant une subvention de 30 175 € au SYLOA pour la réalisation d'une étude HMUC (arrêté 2021_12253),
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 25 février 2022 approuvant les conditions de versement des aides régionales,
- VU** la délibération du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 23 septembre 2022 approuvant le règlement d'intervention relatif à la politique de la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 18 novembre 2022, approuvant la prorogation de la subvention attribuée au Syndicat Loire aval (arrêté 2021_12253_01) jusqu'au 29 septembre 2024,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 10 février 2023 approuvant la convention de partenariat 2023-2024 entre l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 mars 2023 approuvant le Plan d'actions « eau potable »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 14 avril 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Brière Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Sillon & Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Chère – Don – Isac »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Oudon »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Authion »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Colmont-Ernée »,

- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne aval »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Mayenne médiane »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Auzance Vertonne »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 26 mai 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Vendée mère »,
- VU la délibération du Conseil régional des 22 et 23 juin 2023 approuvant le Plan pour une gestion durable et responsable de la ressource en eau,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 7 juillet 2023, attribuant une subvention de 15 300 € à la Communauté d'Agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz pour la réalisation de l'action 6.1 : inventaire des éléments du paysage, dans le cadre du CT Eau Littoral Sud Estuaire et Côte de Jade 2022-2024, (arrêté 2023_05412),
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Erdre »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 22 septembre 2023 attribuant une subvention de 2 880 000 € à Voies Navigables de France pour les travaux de restauration de la Loire sur le secteur B entre Aneth ou Oudon (arrêté 2023_07361),
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2023, approuvant le Contrat Territorial Eau « Evre Thau Saint Denis »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Lay aval »,
- VU la délibération du Conseil régional des 21 et 22 décembre 2023 approuvant le Contrat Territorial Eau « Baie de Bourgneuf »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Goulaine Divatte Robinets »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Basses Vallées Angevines et Romme »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 9 février 2024, approuvant le Contrat Territorial Eau « Huisne aval »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Sèvre nantaise »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 19 avril 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Sarthe aval »,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 31 mai 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Acheneau Tenu »,
- VU la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 attribuant une subvention complémentaire de 522 100 € à Voies Navigables de France pour les travaux de restauration de la Loire sur le secteur B entre Aneth ou Oudon (arrêté 2023_07361_00),

- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 attribuant une subvention de 9 360 000 € à Voies Navigables de France pour la réalisation des travaux d'aménagement de la Loire sur le secteur de Bellevue, sur une dépense subventionnable de 31 200 000 € TTC (arrêté 2024_05870),
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2024 approuvant le Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique – 44, Maine et Loire – 49),
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 5 juillet 2024 approuvant la prorogation de la subvention attribuée au Syndicat Loire aval (arrêté 2021_12253_02) jusqu'au 29 septembre 2025,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 1^{er} octobre 2024 approuvant le Contrat Territorial Eau « Vendée aval Longèves »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 1^{er} octobre 2024 attribuant une subvention de 5 496 € à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon pour la réalisation de l'action BV2 - Indicateurs suivis du programme d'actions - phase 2, dans le cadre du CT Eau Sillon et Marais Nord Loire 2023-2025, (arrêté 2024_08199),
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2024 approuvant le Budget Primitif 2025, notamment son programme T102,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 7 février 2025, attribuant une subvention de 21 393 € au syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) pour la réalisation de l'action MA_LAT_ETU_3 : Etude pour la restauration du Lathan entre la Forterie et le Moulin Rabion, dans le cadre du CT EAU Authion 2023-2025, (arrêté 2025_00067),
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Brière Brivet »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Sillon & Marais Nord Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Chère – Don – Isac »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 28 avril 2025 approuvant l'avenant n° 1 au Contrat Territorial Eau « Oudon »,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Vie et Jaunay du 29 novembre 2024 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Vie et Jaunay » 2025-2027,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Lay du 16 janvier 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Lay amont » 2025-2027,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Layon Aubance Louets du 31 janvier 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » 2025-2027,
- VU** l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Logne, Boulogne, Grand-Lieu du 6 février 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Grand-Lieu » 2025-2027,
- VU** l'avis favorable du bureau de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire du 29 avril 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade » 2025-2027,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Vendée du 5 mai 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Autizes » 2025-2027,

- VU** l'avis favorable du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loir du 22 mai 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions du Contrat Territorial Eau « Loir aval » 2025-2027,
- VU** l'avis favorable de la Commission locale de l'eau du SAGE Sèvre niortaise du 6 juin 2025 sur la stratégie de territoire et le programme d'actions de l'accord de territoire « Marais Mouillés Sèvre niortaise Mignon » 2025-2027,
- VU** les orientations fixées par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne (SDAGE),
- VU** le 12e programme d'intervention de l'agence de l'eau adopté pour la période 2025-2030 et notamment son chapitre objectif G5 relatif aux partenariats.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Transports, Territoires, Environnement, Energie

Après en avoir délibéré, décide,

1 Gestion durable de l'eau dans les bassins versants

Partenariat avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne

D'APPROUVER

la convention de partenariat 2025-2027 entre la Région des Pays de la Loire et l'Agence de l'eau Loire Bretagne telle que figurant en annexe 1 ;

D'AUTORISER

la Présidente à la signer ;

Approbation de la convention type des Accords de territoire

D'APPROUVER

la convention type de l'Accord de Territoire figurant en annexe 2 ;

D'ABROGER

le règlement d'intervention approuvé par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2022 ;

D'APPROUVER

le nouveau règlement d'intervention relatif à la politique de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques présenté en annexe 3 ;

Programmes d'actions territorialisés sur l'eau

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade » proposé par Pornic Agglo Pays de Retz, présenté en annexe 5 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 945 011 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Littoral Sud Estuaire & Côte de Jade » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée lors de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Grand-Lieu » proposé par le Syndicat Grand-Lieu Estuaire, présenté en annexe 7 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 473 118 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Grand-Lieu » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée lors de la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » proposé par le Syndicat Layon Aubance Louets, présenté en annexe 9 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 682 435 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Layon Aubance Louets et Rives de Loire » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Loir aval » proposé par l'Etablissement public Loire, présenté en annexe 11;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 728 765 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Loir aval » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Lay amont » proposé par le Syndicat du bassin du Lay, présenté en annexe 13 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 446 046 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Lay amont » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon » proposé par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, présenté en annexe 15 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 85 856 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Vie et Jaunay » proposé par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, présenté en annexe 17 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 777 699 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Vie et Jaunay » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

D'APPROUVER

le programme d'actions 2025-2027 « Autizes » proposé par le Syndicat Mixte Sèvre Autizes, présenté en annexe 19 ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme correspondante de 182 459 €, au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, objectif 21T11- Gestion des ressources en eau ;

D'AUTORISER

la Présidente à signer l'Accord de territoire « Autizes » 2025-2027, conformément à la convention type approuvée par la Commission permanente du 26 septembre 2025 ;

Troisième année de Contrats Territoriaux Eau (CT Eau)

DE MODIFIER

le montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2023-2025 (opération 2023_06689), soit une subvention totale de 323 808 € sur une dépense subventionnable ajustée à 1 746 325 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2023-2025 figurant en annexe 20 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

DE MODIFIER

le montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Erdre 2023-2025 (opération 2023_06690), soit une subvention totale de 1 121 037 € sur une dépense subventionnable ajustée à 4 764 427 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Erdre 2023-2025 figurant en annexe 21 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

DE MODIFIER

le montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Colmont-Ernée 2023-2025 (opération 2023_03709), soit

une subvention totale de 167 685 € sur une dépense subventionnable ajustée à 1 630 249 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Colmont-Ernée 2023-2025 figurant en annexe 22 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

DE MODIFIER

le montant subventionnable du programme d'actions du CT Eau Mayenne aval 2023-2025 (opération 2023_03712), soit une subvention totale de 393 335 € sur une dépense subventionnable ajustée à 2 649 930 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Mayenne aval 2023-2025 figurant en annexe 23 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 32 575 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2023-2025 du CT Eau Mayenne médiane (opération 2023_03714), soit une subvention totale de 265 232 € sur une dépense subventionnable de 1 703 604 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Mayenne médiane 2023-2025 figurant en annexe 24 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme complémentaire pour un montant de 22 141 € pour la troisième et dernière année du programme d'actions 2023-2025 du CT Eau Authion (opération 2022_12171), soit une subvention totale de 1 124 912 € sur une dépense subventionnable de 4 937 280 € ;

D'APPROUVER

l'avenant n° 1 au CT Eau Authion 2023-2025 figurant en annexe 25 ;

D'AUTORISER

la Présidente à le signer ;

Engagements dans le cadre des CT Eau approuvés

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Acheneau-Tenu 2024-2026 représentant un montant de 3 321 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 31 mai 2024, conformément au tableau présenté en annexe 26 ;

D'ATTRIBUER

cinq subventions au titre du CT Eau Brière-Brivet 2023-2025 représentant un montant de 130 086 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 14 avril 2023, conformément au tableau présenté en annexe 27 ;

D'ATTRIBUER

huit subventions au titre du CT Eau Sillon & Marais Nord Loire 2023-2025 représentant un montant de 127 796 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau

présenté en annexe 28 ;

D'ATTRIBUER

six subventions au titre du CT Eau Chère Don Isac 2023-2025 représentant un montant de 59 652 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 29 ;

D'ATTRIBUER

huit subventions au titre du CT Eau Erdre 2023-2025 représentant un montant de 208 410 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023, conformément au tableau présenté en annexe 30 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Goulaine Divatte Robinets 2024-2026 représentant un montant de 5 760 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 31 ;

D'ATTRIBUER

trois subventions au titre du CT Eau Hâvre Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2023-2025 représentant un montant de 75 132 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 7 juillet 2023, conformément au tableau présenté en annexe 32 ;

D'ATTRIBUER

six subventions au titre du CT Eau Oudon 2023-2025 représentant un montant de 180 588 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 33 ;

D'ATTRIBUER

douze subventions au titre du CT Eau Sèvre Nantaise 2024-2026 représentant un montant de 149 165 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024, conformément au tableau présenté en annexe 34 ;

D'ATTRIBUER

huit subventions au titre du CT Eau Baie de Bourgneuf 2023-2025 représentant un montant de 98 171 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 21-22 décembre 2023, conformément au tableau présenté en annexe 35 ;

D'ATTRIBUER

neuf subventions au titre du CT Eau Authion 2023-2025 représentant un montant de 156 440 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 36 ;

D'ATTRIBUER

trois subventions au titre du CT Eau Basses Vallées Angevines et Romme 2024-2026 représentant un montant de 60 487 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 37 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Evre Thau 2024-2026 représentant un montant de 5 129 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023, conformément au tableau présenté en annexe 38 ;

D'ATTRIBUER

une subvention au titre du CT Eau Colmont-Ernée 2023-2025 représentant un montant de 38 610 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en

annexe 39 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Mayenne aval 2023-2025 représentant un montant de 27 194 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 40 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Sarthe aval 2024-2026 représentant un montant de 290 999 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 19 avril 2024, conformément au tableau présenté en annexe 41 ;

D'ATTRIBUER

quatre subventions au titre du CT Eau Huisne aval 2024-2026 représentant un montant de 213 556 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 9 février 2024, conformément au tableau présenté en annexe 42 ;

D'ATTRIBUER

trois subventions au titre du CT Eau Auzance Vertonne 2023-2025 représentant un montant de 22 410 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 43 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Lay aval 2024-2026 représentant un montant de 27 000 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 17 novembre 2023, conformément au tableau présenté en annexe 44 ;

D'ATTRIBUER

sept subventions au titre du CT Eau Vendée mère 2022-2024 représentant un montant de 44 389 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 26 mai 2023, conformément au tableau présenté en annexe 45 ;

D'ATTRIBUER

deux subventions au titre du CT Eau Vendée aval Longèves 2024-2026 représentant un montant de 15 096 €, dans le cadre de l'affectation votée par délibération de la Commission permanente du 1er octobre 2024, conformément au tableau présenté en annexe 46 ;

2. Gestion durable de la Loire

Contrat pour la Loire et ses annexes (Loire-Atlantique - 44, Maine et Loire - 49)

D'ATTRIBUER

une subvention au GIP Loire estuaire des Pays de la Loire pour un montant de 86 000 € au titre de l'évaluation du Contrat pour la Loire et ses annexes 2024-2026 – suivi biologique 2025, sur une dépense subventionnable de 172 000 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 245 000 € à la subvention attribuée à Voies Navigables de France pour les travaux de restauration de la Loire sur le secteur B entre Aneth et Oudon, par délibération du Conseil régional du 20 juin 2024 (2023_07361_00), soit une subvention totale de 3 647 100 € sur une dépense subventionnable de 14 700 000 € TTC ;

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 1 530 000 € à la subvention attribuée à Voies Navigables de France pour les travaux d'aménagement de la Loire sur le secteur de Bellevue, par délibération du Conseil régional du 20 juin 2024 (2024_05870), soit une subvention totale de 10 890 000 € sur une dépense subventionnable de 36 300 000 € TTC ;

D'AFFECTER

une autorisation de programme globale de 1 861 000 € au titre du Contrat de plan interrégional Etat-Région Loire 2021-2027 ;

3 – Ajustements administratifs

D'APPROUVER

les modifications apportées aux subventions attribuées à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz (opération 2023_05412), au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et ses affluents (opération 2025_00067), à la Communauté de Communes Estuaire et Sillon (opération 2024_08199) et au SYLOA (opération 2021_12253_02), conformément à l'annexe 47 ;

D'ATTRIBUER

une subvention complémentaire de 207 € à la subvention attribuée au Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents pour l'action MA_LAT_ETU_3 : Etude pour la restauration du Lathan entre la Forterie et le Moulin Rabion, par délibération de la Commission permanente du 7 février 2025 (opération 2025_00067), soit une subvention totale de 21 600 € sur une dépense subventionnable de 72 240 € TTC.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble

L'élue ci-après ne prend pas part au vote : Claire HUGUES.

REÇU le 02/10/25 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs